

La visite d'entretien en quoi consiste-t-elle?

Elle comporte les opérations suivantes :

- Le nettoyage du corps de chauffage ou du brûleur et de la veilleuse.
- Le nettoyage des filtres gaz le cas échéant.
- La vérification et le réglage des organes de régulation, de sécurité et de débit de gaz.
- Mesure du monoxyde de carbone.

–

Rappel: pour les chaudières raccordées à un conduit de fumée, le ramonage de ce conduit est obligatoire une fois par an par un professionnel qualifié du Bâtiment.